

# NORMES ET ÉCARTS DU FRANÇAIS DANS LA PRESSE ÉCRITE : EXEMPLE DE *L'EXPRESS DU FASO*

**Yassia MANDÉ**

*Centre universitaire de Banfora, Burkina Faso*

*yassmand@yahoo.fr*

## Résumé

*Notre étude porte sur les manquements grammaticaux et orthographiques par rapport à la norme du français dans la presse écrite et plus spécifiquement dans des articles de L'EXPRESS du Faso. La notion d'« écart » a été préalablement questionnée afin d'en cerner les contours. Et en appoint, les concepts d'« erreur » et de « faute » ont été convoqués. Enfin, l'inventaire des écarts décelés a été établi. Aussi, constate-t-on que ces écarts vont des erreurs d'orthographe lexicale aux impairs grammatico-orthographiques en passant par des coquilles et autres maladresses.*

**Mots clés :** *norme-écart-erreur-faute-presse*

## Summary

*Our study focuses on grammatical and spelling failures with the French standard in the print press and more specifically in articles in L'EXPRESS du Faso. The notion of “deviation” was previously questioned in order to define its contours. And in addition, the concepts of “error” and “mistake” were summoned. Finally, the inventory of detected deviations was established. Also, it is noted that these deviations range from lexical spelling errors to grammatico-spelling oddities, shells and other clumsiness.*

**Keywords :** *standard-deviation-error-fault-press*

## Introduction

Les langues naturelles présentent chacune un ensemble de régularités qui président à la construction, à l'usage et à l'interprétation des énoncés émis par les locuteurs à l'occasion de toutes les situations de communication. Tout locuteur

apprend puis applique ces principes d'organisation qui constituent la grammaire immanente à la langue. De telles règles de fonctionnement de la langue constituent ce qu'on appelle la norme. Ces normes sont censées faciliter une intercompréhension entre locuteur et interlocuteur à l'oral comme à l'écrit. Dans certains pays, c'est la langue officielle qui bénéficie d'une attention particulière à travers l'enseignement systématique de ses aspects normatifs reproduisant ainsi le modèle standard ou standardisé de ladite langue recommandé à tous les locuteurs. L'un de ces modèles pourrait être celui de la radio ou de la télévision, de la presse écrite du parler ordinaire des gens instruits des grands centres urbains ou celui enseigné au niveau scolaire et académique. Mais à ce niveau également, le constat est que certaines normes échappent à certains de ces locuteurs « modèles ». Ainsi, des études comme celle de Y. Mandé (2023) ont pu établir la faible maîtrise des normes grammaticales du français par les jeunes scolaires ou même les étudiants et certaines couches de la société de qui on attendrait une meilleure appropriation des normes du français standard. Certains auditeurs et/ou lecteurs de la presse ont également pu constater des manquements quant aux normes qui régissent le fonctionnement de la langue à travers les différentes émissions télévisées/radiodiffusées ou les différentes pages de la presse écrite. Ces écarts sont souvent sources d'incompréhension du message véhiculé par l'article de presse ou rendent le message désagréable chez le lecteur ou l'auditeur. Quelle est la nature de ces manquements au niveau de *L'EXPRESS du Faso* ? De cette problématique centrale, surgissent deux questions secondaires : quels types d'écarts commettent les journalistes de *l'express du Faso* dans les différents articles de presse ? Quels types de fautes commettent-ils ? Cette étude se fixe comme objectifs de présenter les types d'écarts commis par les journalistes de *L'EXPRESS du Faso* puis en déterminer les probables causes. Dans cette démarche, il sied dans un premier temps de distinguer les notions d'écart, d'erreur et de faute.

## 1. Clarification des concepts

Trois notions servent souvent à définir les différents impairs dans le langage : l'écart, l'erreur, la faute.

L'écart est le terme générique qui désigne ce qui n'est pas conforme à une norme. À ce titre il couvre les notions d'erreur et de faute. Certains auteurs tels que H. Frei (2003) ne font pas la différence entre erreur et faute et ne retiennent que le mot *faute*. Certains procèdent par comparaisons pour en faire apparaître les particularités : à l'échelle des productions du même locuteur, les erreurs sont systématiques, les fautes ne le sont pas. Accidentelles, les fautes sont généralement dues à des défaillances de mémoire, à des états psychologiques comme l'émotion ou à des états physiologiques comme la fatigue. Compte tenu de leurs caractères aléatoires, les fautes ne sont pas révélatrices du niveau de connaissance contrairement aux erreurs qui permettent d'apprécier le niveau de maîtrise des normes par le locuteur. C'est pour cette raison qu'on rattache les erreurs au concept chomskyen de compétence et les fautes à la performance. En effet, très souvent, les erreurs systématiques de performance dans les productions langagières spontanées ont été interprétées comme autant d'indices d'une compétence défaillante ou lacunaire chez le locuteur. Pourtant, on peut constater que même chez les locuteurs ayant un niveau élevé de maîtrise de la langue, la performance n'est pas toujours le reflet fidèle de cette compétence. En effet, la performance a toujours été tributaire de facteurs internes ou externes au sujet parlant, généralement indépendants de sa volonté. Ainsi, la fatigue, les défauts de mémoire, la distraction, l'émotion, voire l'ébriété, etc. sont susceptibles de gripper les mécanismes psychiques de la mise en œuvre de notre compétence. C'est ainsi que bégaiements, constructions inachevées, lapsus, dyslexies, pléonasmes, ruptures de construction, etc. émaillent

sporadiquement notre discours, particulièrement dans ses réalisations orales mais aussi écrites.

## 2. Considérations contextuelles

La notion d'écart fait l'objet de diverses approches. Au niveau de la presse, la qualité d'un article se juge à partir de la qualité d'écriture qui, selon L. Tremblay (1998, p.13) renvoie à « la rectitude linguistique », c'est-à-dire au respect des normes discursives de la langue d'écriture. Le respect ou non des règles linguistiques peut donc s'avérer dommageable selon M.S.Wone (2020, p.93) pour l'entreprise de presse qui s'expose aux « qualificatifs de journal sérieux ou de torchon ». Un texte bien écrit confère à son auteur de la dignité, de l'importance et du respect. Une correspondance fleurie de fautes d'orthographe, de grammaire, etc. témoigne d'une certaine ignorance, d'un manque de culture, voire d'une grave impolitesse. De fait, on subit les conséquences de toute atteinte à la norme linguistique en s'exposant en général à une communication plus difficile, à des commentaires critiques, à un déclassement social, à une disqualification... Le respect de la norme fait partie des contraintes qui, vaincues, donnent toute leur force d'aisance dans l'acte d'écrire. Ainsi, selon Stevens cité par C. M. Lacroux (2015, p.75) : « Il a été montré que les auteurs de textes correctement orthographiés sont perçus comme des sources plus crédibles et inspirant davantage confiance que les auteurs de textes comportant des fautes ». Pour cette analyse, il sied de procéder en s'appuyant sur un cadre théorique et une démarche méthodologique bien déterminés.

## 3. Cadre théorique et méthodologique

La présente étude dans son approche de l'écart fait recours à des ouvrages théoriques notamment le dictionnaire *Le Petit Robert*, ainsi que l'ouvrage normatif de grammaire de G. Grevisse et M.

Goosse (2011). Le corpus est constitué des articles parus dans *L'express du Faso* durant le dernier trimestre de l'année 2022 et le premier trimestre de 2023. *L'express du Faso* est un quotidien burkinabè édité à Bobo Dioulasso. Parmi la douzaine de publications ayant leur siège dans cette ville capitale économique du pays, *L'express du Faso* est l'un des premiers et le seul quotidien d'information générale édité dans une ville autre que Ouagadougou. Ce sont toutes ces spécificités qui justifient le choix de cet organe de presse pour mener notre étude.

En ce qui concerne l'analyse de ce corpus, elle consiste en une sorte de mise en rapport, de confrontation entre ce corpus et des normes linguistiques conventionnellement avalisées. Au fil de nos lectures, nous prélevons systématiquement toutes les constructions qui semblent constituer des écarts par rapport à la norme. Le tri se fera ultérieurement, selon les normes des ouvrages théoriques de grammaire normative prescriptive. Cela signifie donc que nous faisons surtout recours à notre intuition pour distinguer à partir d'indices, les formes erronées des formes correctes. Quels sont alors les écarts relevés dans ce corpus ?

#### **4. Typologie des écarts dans *L'express du Faso***

Les écarts relevés dans le corpus sont présentés en trois principales rubriques :

- les erreurs d'orthographe lexicale,
- les erreurs d'orthographe grammaticale,
- les coquilles, fautes de frappe et erreurs diverses.

##### ***4.1. Les erreurs d'orthographe lexicale***

L'orthographe française est si complexe que sa maîtrise constitue un élément de prestige. Savoir écrire correctement les mots est un signe d'instruction et de culture. Ne dit-on pas

d'ailleurs que rien ne trahit son homme autant qu'une faute d'orthographe. Ainsi, les lacunes dans cette discipline peuvent constituer un sérieux handicap pour le locuteur. Mais de manière concrète, c'est au niveau de la communication que se situe l'importance de l'orthographe : un mot mal transcrit ou une virgule mal placée peuvent modifier totalement le sens d'une phrase et induire le lecteur en erreur. On se souviendra de cet adage devenu classique selon lequel un condamné fut exécuté à cause d'une virgule mal placée : « libérez pas, tuez », alors que cette sentence prononcée par le Roi était plutôt « libérez, pas tuez ».

Il y a également ces titres en lettres capitales où l'absence de signe diacritique sur certaines lettres créé la confusion : LES RETRAITES AUGMENTENT (S'agit-il des pensions ou des personnes retraitées ?), UN HOMME TUE EN PLEINE RUE (Il tue ou est tué ?). Il est aisé de percevoir tout le malentendu et toutes les conséquences auxquels une telle confusion aboutit. À partir de ces constats, on peut définir l'orthographe comme un ensemble de règles conventionnelles, des principes d'organisation des lettres et d'autres signes de la langue grâce auxquels il devient possible de reconnaître les mots et leurs significations et par la suite, de se faire comprendre en écrivant. On distingue deux sortes d'orthographe : l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale.

L'orthographe d'usage est la manière d'écrire les mots en tenant compte des règles conventionnelles. La logique et le raisonnement ne servent pas dans ce cas. C'est la mémoire visuelle qui est sollicitée. Il faut par exemple accepter et retenir tout simplement que *cantonnier* prend deux *n* et *cantonal* un seul *n*. C'est la manière dont le mot se présente dans le dictionnaire. C'est ce que dit I. Gauvin (2011, p.55) quand il écrit que : « L'orthographe lexicale relève essentiellement de la correspondance entre les phonèmes et les graphèmes qui les représentent, indépendamment de leur contexte d'apparition

dans la phrase ». De nombreuses erreurs d'orthographe lexicale protéiformes ont été recensées dans notre corpus :

-« en vu\* d'appuyer le comité ad'hoc » (L'EXPRESS du Faso N° 5916 du Vendredi 20 au Dimanche 22 Janvier 2023, p.12).

-« Le PDS Adama Bidiga échange à \*bâton \*rompu avec les commerçants » (L'EXPRESS du Faso N° 5970 du Vendredi 07 au Lundi 10 Avril 2023, p.6)

-« La fête de Ramadan s'annonce à \*grand pas.» (L'EXPRESS du Faso N° 5970 du 07 au 10 Avril 2023, p.6).

-« La relève (...) est en \*scelle » (L'EXPRESS du Faso N° 5976 du Mardi 18 Avril 2023, p.1).

-« les moyens de \*bords » (L'EXPRESS du Faso N° 5981 du Mercredi 26 Avril 2023, p.5).

-« Qu'à cela ne \*tiennent ! » (L'EXPRESS du Faso N° 5980 du Mardi 25 Avril 2023, p.6).

Toutes les erreurs contenues dans les phrases ci-dessus ont un point commun : elles sont toutes commises dans des types de constructions que les phraséologues nomment *expressions figées*. Le mot *figé* traduit le fait que ladite expression est fixée dans une formule inchangeable. Dans ce sens, lorsque l'expression est ainsi figée dans son entièreté, les déclinaisons, conjugaisons, et autres transformations appelées *variations morphosyntaxiques* ainsi que les commutations des éléments lexicaux seraient alors restreintes, voire impossibles. J. Hudson (1998, p.23) par exemple base sa définition d'expression figée sur les critères de contraintes syntaxiques, lexicales et morphologiques, critères qui empêchent entre autres un changement de nombre, la permutation des éléments dans l'expression. Partant de ces définitions, on pourrait dire que les termes : *en \*vu de, à \*bâton \*rompu, à \*grand pas, est en \*scelle, avec les moyens de \*bords, qu'à cela ne \*tiennent* sont toutes des expressions figées et que leurs graphies correctes sont

respectivement : *en vue de, à bâtons rompus, est en selle, avec les moyens du bord, qu'à cela ne tienne*. Le terme *scelle* dans l'expression erronée *est en \*scelle* est la forme conjuguée du verbe *sceller* au présent de l'indicatif (première et troisième personne) employé ici en lieu et place de son homophone *selle* (qui est plutôt un nom). L'expression correcte est donc *être en selle* qui veut dire à peu près *être ferme sur ses étriers, être affermi dans sa position*. Le vocable *en vue de* répond à tous les critères définitoires d'une expression figée tout comme à *bâtons rompus, avec les moyens du bord*. Ces expressions ne doivent donc être assujetties à des variations (en genre, en nombre) dans aucun de leur emploi. Au-delà de la confusion entre *scelle* et *selle* précédemment décrite, plusieurs autres confusions homophoniques et paronymiques ont été observées dans le corpus. Cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons brièvement avec M. S. Wone (2020, p.96) que « l'homophonie renvoie à une similarité phonétique complète entre deux mots ; alors que la ressemblance phonétique dégagée par la paronymie est incomplète ». Ces confusions sont entre autres :

- confusion des homophones *résident* et *résidant* : Le terme *résident* est un nom et désigne toute personne habitant dans un autre endroit que son pays d'origine tandis que *résidant* est d'abord le participe présent du verbe résider qui peut être employé comme nom pour désigner toute personne qui reste généralement en un endroit déterminé. Les emplois respectifs de *résident* et *résidant* dans les phrases ci-dessous sont donc fautifs :

a- l'ensemble des musulmans \*résidents au pays et ceux de la diaspora (L'EXPRESS du Faso N° 5920 du Jeudi 26 Janvier 2023, p.11) ;

b- Baba Ibatien Traoré \*burkinabè \*résidant à Lomé (L'EXPRESS du Faso N° 5967 du Mardi 04 Avril 2023).

Les erreurs consistent donc en ce que (1) les musulmans résident dans leur pays (phrase a), ils sont donc des « résidants » ; et (2) Baba Ibatien Traoré réside hors de son pays (phrase b), il est donc un Burkinabè résident à Lomé.

-Confusion entre les paronymes *dindonneau* et *dindonnons* dans la phrase suivante : « \*A partir d'une dinde qui produit 10 œufs par mois, on peut avoir au moins 5 \*dindonnons qui donnent \*chacune 5 \*dindonnons » (L'EXPRESS du Faso N° 5869 du Jeudi 10 Novembre 2022, p.7). Le *dindonneau* est le petit de la dinde, tandis que le terme *dindonnons* maladroitement employé ici est la forme conjuguée au présent de l'indicatif à la première personne du pluriel du verbe *dindonner* (qui signifie traiter comme un dindon, duper, tromper).

-Confusion entre les deux homophones *dérangement* et *dérangements* dans toutes les parutions au niveau de la rubrique ADRESSES UTILES, p.8. Le mot *dérangement* tel qu'employé dans ces parutions traduit au niveau de l'administration, un organisme chargé de la remise en état de services dont le fonctionnement est défectueux ou interrompu. Dans ce sens, le mot est toujours au pluriel, donc : *dérangements*.

-Confusion entre les paronymes *paravent* et *auparavant* dans les phrases suivantes : « des leaders d'associations ayant bénéficié au paravent\* d'une formation » (L'EXPRESS du Faso du 07 au 10 Avril 2023, p.6), « Mais au \*paravent elle constatât que sa voisine, la couturière, gisait déjà dans son sang. » (L'EXPRESS du Faso N° 5975 du Lundi 17 Avril 2023, p.3).

Le substantif *paravent* (désignant un meuble) est d'usage inapproprié dans ces phrases. L'adverbe *auparavant* (équivalent sémantique de *avant, dans le temps*) est ce qu'il fallait écrire.

-Confusion entre le substantif *bivouac* (campement ou lieu de campement provisoire) et le terme *bivouaque* qui est la forme conjuguée (1<sup>ere</sup> et 3<sup>e</sup> personne du singulier au présent de

l'indicatif du verbe *bivouaquer* (camper quelque part). C'est donc l'homophonie entre *bivouac* et *bivouaque* qui explique l'impair commis par le journaliste dans la phrase : Notons que cette promotion des élèves sous-officiers de Gendarmerie a débuté les cours à l'ENSOG le 5 décembre 2022 par le \*bivouaque d'entrée (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du Mardi 11 Avril 2023, p.5).

-Confusion entre les paronymes *davantage* et *avantage* dans la phrase : « Ces ruissellements d'eau ont également tendance à dégrader d'\*avantage les voies » (L'EXPRESS du Faso N° 5974 du 14 au 16 Avril 2023, p.7). En effet, *davantage* est un adverbe de quantité et s'écrit en un mot. On peut le remplacer par l'adverbe *plus*. Tandis que dans *d'avantage*, il s'agit du nom *avantage*. On peut le remplacer par *bénéfice*, *profit*, *privège*... C'est donc l'homophonie entre ces deux vocables qui explique cette maladresse chez le journaliste.

- Confusion entre l'adjectif possessif *ses* et l'adjectif démonstratif *ces* dans les phrases : « Participants et officiels ont tenu à immortaliser \*ses moments » (L'EXPRESS du Faso N° 5869 du Jeudi 10 Novembre 2022, p.3), « les prières de \*ses femmes et de \*ses hommes qui veulent retourner chez eux » (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du Mardi 11 Avril 2023 p.2), Généralement il est difficile pour les riverains, en particulier les travailleurs vivants dans \*ses zones de pouvoir rejoindre leur poste (L'EXPRESS du Faso du 07 au 10 Avril 2023, p.11).

-Confusion entre la préposition *à* et le verbe avoir conjugué au présent de l'indicatif à la troisième personne du singulier *a* dans les phrases suivantes : « Des PDS d'arrondissement \*présent \*a l'ouverture » (L'EXPRESS du Faso N° 5920 du Jeudi 26 Janvier 2023, p.4), « tout en invitant les jeunes \*a plus d'engagement » (L'EXPRESS du Faso N° 5970 du 07 au 10 Avril 2023, p.6), « Minata Koné, venue de Péni pour prendre \*par \*a la

formation »( L'EXPRESS du Faso N° 5972 du 12 Avril 2023, p.4).

- confusion entre le vocable *fois* servant à marquer la fréquence ou l'occurrence d'un fait dans une séquence temporelle et *foi* qui désigne la confiance, l'adhésion totale et fervente : « tout n'est pas chaque \*foi rose » (L'EXPRESS du Faso N° 5920 du Jeudi 26 Janvier 2023, p.10).

-Confusion entre le verbe *entrer* et son dérivé substantivé *entrée* : « Au tour d'un autre prétendant à la victoire finale de faire son \*entrer dans la compétition » (L'EXPRESS du Faso N° 5880 du Vendredi 25 au Dimanche 27 Novembre 2022, p.7)

Dans la même dynamique, on constate les confusions homophoniques suivantes :

-*ou* pour *où* : « Chaque agent recenseur a une zone déterminée \*ou il va recenser » (L'EXPRESS du Faso N° 5972 du Mercredi 12 Avril 2023, p.5).

-*où* pour *ou* : « Une femme où\* un homme » (L'EXPRESS du Faso N° 5983 du 28 Avril au 1er Mai 2023 p.10).

-*se* pour *ce* : « Eux, \*se sont les promoteurs des cabinets médicaux (L'EXPRESS du Faso N° 5975 du Lundi 17 Avril 2023, p.12).

-*cours* pour *cour* : « dans la \*cours du chef » (L'EXPRESS du Faso N° 5973 du Jeudi 13 Avril 2023, p.11).

- *soi* pour *soit* : Je n'ai reçu même un rond de qui que ce \*soi à l'école. (L'EXPRESS du Faso N° 5970 du Vendredi 07 au Lundi 10 Avril 2023, p.11)

-*afférant* pour *afférent* : « le Chef du village invite les personnes ayant acquis des terres dans le ressort de Nasso à bien vouloir passer à la chefferie pour des échanges y \*afférant » (L'EXPRESS du Faso du 27 Avril 2023, p.5). Il faut noter ici que cette construction constitue un archaïsme par rapport au

système actuel de la langue, qui requiert normalement avec le pronom *y* un participe présent (comme « les pièces *y* figurant). Pour cette expression il faut plutôt utiliser l'adjectif *afférent* et non le participe présent *afférant* dérivé du verbe *afférer*. Bien que rare, la construction *y afférent* reste cependant usitée au masculin et celle recommandée.

Au niveau des erreurs ayant trait à l'écriture des nombres en chiffres arabes, il faut noter avec N. Laurent et B. Delaunay (2020), que pour une meilleure lisibilité dans l'écriture des grands nombres, on sépare par un blanc les tranches de trois chiffres en partant de l'unité. Seules les décimales sont séparées du nombre entier par des signes de ponctuation (la virgule en France et le point dans les pays anglo-saxons). Les décimales sont également séparées par tranche de trois chiffres ( $\pi = 3,141\ 592\ 653\ 589\dots$ ). Une autre règle importante dans l'écriture des nombres est qu'on ne sépare pas un nombre de 4 chiffres par un blanc, en particulier pour un millésime, un numéro, un nombre de pages ou une date (l'an 1986, code 5687, page 1215, 15 juillet 2023). Au regard de cette norme, les emplois suivants des nombres par les journalistes sont incorrects : « Soit \*1.131.505 FCFA par Moov Money, \*12.493.835 FCFA par Orange Money, et \*272.865.953 par le Compte Trésor., « ce qui permettra de mobiliser \*12000m3 d'eau/jour » (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du 11 Avril 2023, p.6).

Au-delà des nombres, plusieurs mots ont été mal orthographiés par les journalistes :

-*fails* pour *failles* : « Il avoue tout de même avoir connu quelques \*fails » (L'EXPRESS du Faso N° 5974 du Vendredi 14 au Dimanche 16 Avril 2023, p.9).

#### ***4.2. Les erreurs d'orthographe grammaticale***

L'orthographe grammaticale (aussi appelée orthographe de principe, orthographe de règle ou orthographe d'accord) émane

directement des règles de conjugaison et de grammaire. Elle est fonction du rôle du mot dans la phrase ou de son rapport avec d'autres mots. Pour certains auteurs, l'orthographe grammaticale concerne à la fois les marques morphologiques, c'est-à-dire les morphogrammes grammaticaux et des règles d'accord tandis que chez d'autres, elle concerne seulement les règles d'accord. Partant de ces réflexions et face au risque de confusion entre morphologie grammaticale (ou flexionnelle) et orthographe grammaticale, I. Gauvin (2011, p.57) tente d'apporter une certaine précision en ces termes : « la morphologie grammaticale touche la formation du genre [...] et de la personne ; l'orthographe grammaticale concerne le transfert de ces traits dans le contexte de la grammaire de la phrase ». Notre analyse porte ici sur les erreurs d'accord portant sur l'orthographe grammaticale et elles sont très nombreuses dans le corpus analysé. Commençons cette rubrique par quelques exemples d'erreurs portant sur l'accord des verbes conjugués dans la phrase :

-« Je tiens à vous assurer, sinon à vous \*rassurez » (L'EXPRESS du Faso N° 5944 du Mercredi 1er Mars 2023, p.7). Bien que le verbe *rassurez* soit immédiatement précédé du pronom *vous*, ce pronom n'en est pas le sujet. Cette même raison explique cette maladresse du journaliste dans la phrase suivante où il accorde le verbe (*ferons*) avec le complément *nous* au lieu du sujet *terroristes* : « ce ne sont pas les terroristes qui nous \*ferons sortir du Burkina » (L'EXPRESS du Faso N° 5983 du Vendredi 28 Avril au Lundi 1er Mai 2023, p.10).

-« le Ministère public a \*requit 12 mois avec sursis » (L'EXPRESS du Faso N° 5920 du Jeudi 26 Janvier 2023, p.6). Dans cette phrase, étant donné que le temps usité est le passé composé, le participe passé *requit* a pour lettre finale *i* et non *t*.  
 -« \*A force de persévérer, la chance lui \*sourit » (L'EXPRESS du Faso du 25- au 27 nov. 2022, p.4). Le temps dans cette phrase est le passé simple de l'indicatif, donc le verbe *sourir* a pour

lettre finale *t* et non *i*. Il en est de même dans la phrase « Le son des tam-tams \*retenti » (L'EXPRESS du Faso du 07 au 10 av. 2023, p.4) où le verbe *retenti* a également pour lettre finale *t* et non *i*.

-« Les Burkinabè voudraient savoir ce que \*rapporte tous ces ballets diplomatiques et ces audiences» (L'EXPRESS du Faso du 04 Avril 2023, p.3). Dans cette phrase, le verbe *rapporte* a pour sujets «ces ballets diplomatiques et ces audiences». Il s'agit du sujet dit inversé. Ce verbe s'accorde donc à la troisième personne du pluriel. Dans cette même logique de sujet inversé, on assiste à cet impair dans la phrase suivante : « que \*soit dissipées les zones de ténèbres \*qu'\*obscurcit la vie de nos frères et sœurs» (L'EXPRESS du Faso du 11 Avril 2023, p.4). Dans cette phrase, si le premier verbe (*soit*) a un sujet inversé (zones de ténèbres », le second (*obscurcit*) a pour sujet le pronom *qui* (maladroïtement transcrit *qu'*) ayant pour antécédent « zones de ténèbres ».

-Le sujet éloigné semble également causer des difficultés aux journalistes quant à l'accord des verbes comme l'indiquent ces deux phrases : (1) « ces mangues une fois sur le site se \*gâte ». (L'EXPRESS du Faso du 24 Avril 2023, p.10). (2) « Que ceux qui aiment et qui veulent soutenir le pays lui \*offre du matériel » (L'EXPRESS du Faso du 04 Avril 2023, p.3).

-« la cherté de la vie et la situation sécuritaire ne nous \*fais pas cadeau aussi » (L'EXPRESS du Faso du 06 Avril 2023, p.11). Dans cette phrase nous avons un verbe (*fais*) avec plusieurs sujets (la cherté de la vie et la situation sécuritaire). Donc, la forme correcte de ce verbe dans cette phrase est *font*. À l'inverse, dans la phrase suivante, on a un seul sujet (au pluriel) avec deux verbes. Ce qui semble également provoquer cette erreur d'accord : « Toujours selon ses dires, les bénéfices de cette activité sont énormes et lui \*permet de subvenir aux besoins de

sa famille » (L'EXPRESS du Faso N° 5979 du Lundi 24 Avril 2023, p.10).

-« Du côté des bénéficiaires, la joie se \*lie sur leur visage » (L'EXPRESS du Faso N° 5973 du Jeudi 13 Avril 2023, p.3). Ici, l'auteur de la phrase confond *lie* (verbe *lier* au présent de l'indicatif) avec *lit* (3è personne du singulier du verbe *lire* au présent de l'indicatif).

En fait, les graphies fautives sont assez nombreuses dans *L'EXPRESS du Faso*. Ainsi, en dehors de celles signalées précédemment, d'autres liées à l'accord des adjectifs et des noms, au maniement du participe passé, etc. subsistent. Examinons dans les lignes suivantes quelques exemples liés à l'accord du participe passé :

-« Les paroissiens de la sainte trinité de Dédougou, ont \*célébrés l'avènement de la résurrection du christ » (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du Mardi 11 Avril 2023, p.4).

-« Les autorités administratives (...) ont \*entamés cette cérémonie » (L'EXPRESS du Faso N° 5972 du Mercredi 12 Avril 2023).

-« Il leur a \*traduits les reconnaissances du ministère » (N° 5982 du Jeudi 27 Avril 2023, p.7).

-« D'autres ont même \*abandonnés » (L'EXPRESS du Faso N° 5981 du 26 Avril 2023, p.5).

-« Bon nombre de fidèles musulmans ont \*formulés des bénédictions pour la paix au Burkina » (L'EXPRESS du Faso N° 5979 du Lundi 24 Avril 2023, p.7)

-« Ils ont \*priés pour le retour de la paix » (L'EXPRESS du Faso du 25 Avril 202, p.11).

-« C'est le cas de la troupe de danse traditionnelle de l'Association que nous avons \*rencontré » (L'EXPRESS du Faso N° 5970 du Vendredi 07 au Lundi 10 Avril 2023 p.4).

-« Les autorités du pays nous ont \*instruit de prôner et de cultiver la cohésion sociale » (L'EXPRESS du Faso N° 5980 du Mardi 25 Avril 2023. p.7).

Les erreurs mentionnées dans les phrases ci-dessus relèvent de la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*. C'est la règle la plus ancienne concernant le participe passé. Celle-ci date du XVI<sup>e</sup> siècle selon M. S. Wone (2020) et émane du grammairien Marot. Selon cette règle, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) du verbe si celui-ci précède le participe passé. Les graphies correctes étaient donc : célébré, entamé, traduit, abandonné, formulé, prié, rencontrée, instruits.

Dans la même dynamique, le participe passé employé avec l'auxiliaire être est très problématique dans les articles de L'EXPRESS du Faso :

-« Elle a été \*lu par leur porte-parole Moctar Traoré » (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du Mardi 11 Avril 2023, p.10).

-« Plusieurs personnes militaires et civiles ont été \*mise en examen » (L'EXPRESS du Faso N° 5972 du Mercredi 12 Avril 2023, p.3).

-« Le communiqué du gouverneur (...) est \*venue deux jours après l'attaque » (L'EXPRESS du Faso N° 5944 du Mercredi 1er Mars 2023, p.2).

-« Trois routes de recherche leur ont été \*soumis » (L'EXPRESS du Faso N° 5916 du Vendredi 20 au Dimanche 22 Janvier 2023, p.4).

-« Les \*Etalons cadets ont été \*reçu par le ministre des Sports » (L'EXPRESS du Faso N° 5916 du Vendredi 20 au Dimanche 22 Janvier 2023, p.3).

-« Fidèles musulmans et invités sont donc \*appelé à rompre le jeûne » (L'EXPRESS du Faso N° 5916 du Vendredi 20 au Dimanche 22 Janvier 2023, p.4).

-« Le 20 avril prochain sera \*lancé l'ouverture officielle de l'aéroport de Bobo en H24) (L'EXPRESS du Faso N° 5977 du Mercredi 19 Avril 2023)

-« Les personnalités désignées (...) sont \*convoqués en session » (L'EXPRESS du Faso N° 5869 du Jeudi 10 Novembre 2022 p.12

En général, employé avec l'auxiliaire être, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Pour les participes passés ci-dessus, nous aurions donc dû avoir respectivement les graphies suivantes : venu, soumises, reçus, appelés, lancée, retrouvés, convoquées. Au-delà de ces règles générales d'accord du participe passé, il existe plusieurs autres règles et exceptions décrites par les grammairiens qui régissent l'usage de cette forme grammaticale comme le souligne C. Audet (1995, p.1) : « Dans des formulations plus ou moins heureuses, chacun propose cinq, dix ou quinze règles « générales » et jusqu'à une trentaine de cas particuliers ou d'exceptions ». On peut citer entre autres :

- L'accord du participe passé suivi d'un infinitif : Suivi d'un infinitif, le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » s'accorde avec le COD placé avant *avoir* seulement si ce COD fait l'action exprimée par l'infinitif. La règle est plus précise en ce qui concerne l'accord des participes passés *fait* et *laissé* : Le participe passé *fait* ou *laissé* reste invariable lorsqu'il est suivi d'un infinitif. On constate une faible application de ces règles grammaticales comme dans cet exemple : « Il en est de même pour certaines Organisations de la société civile qui s'étaient \*faites remarquer » (L'EXPRESS N° 5880 du Vendredi 25 au Dimanche 27 Novembre 2022, p.2). La graphie correcte de ce participe passé est donc « fait ».

-L'accord du participe passé avec les verbes pronominaux : « Les gouvernants qui se sont \*succédés depuis des années » (L'EXPRESS du Faso N° 5968 du Mercredi 05 Avril 2023, p.2). Le verbe *se succéder* est un verbe pronominal à sens réciproque. Ce verbe pronominal n'ayant jamais de C.O.D. ; il est toujours invariable La bonne graphie dans cette phrase est donc *succédé*.  
-L'accord du participe passé avec le pronom *en* : « La partie du terrain face au goudron a été « frauduleusement » \*extrait (...), morcelée par trois personnes qui s'en sont \*appropriées » (L'EXPRESS du Faso N° 5970 du Vendredi 07 au Lundi 10 Avril 2023, p.3).

Quand le pronom *en* représente le COD, le participe passé reste invariable. Il fallait donc écrire : « La partie du terrain face au goudron a été « frauduleusement » extraite (...), morcelée par trois personnes qui s'en sont approprié ».

On constate également dans notre corpus, autres erreurs grammaticales majeures telles que le mauvais accord de plusieurs adjectifs, le mauvais usage des lettres majuscules et minuscules, des permutations de termes, les mauvaises abréviations...dont quelques exemples :

-*Installer* au lieu de *installée* : « \*Installer à ce poste Mme Minoungou a, durant ces 4 ans (...) » (L'EXPRESS du Faso N° 5974 du Vendredi 14 au Dimanche 16 Avril 2023, p.3).

-*Prétendus* au lieu de *prétendues* : « Ces deux \*prétendus victimes » (L'EXPRESS du Faso N° 5981 du Mercredi 26 Avril 2023, p.3).

-*Nombreux* au lieu de *nombreuses* : « De \*nombreux voies » (L'EXPRESS du Faso N° 5974 du Vendredi 14 au Dimanche 16 Avril 2023, .2)

-*Exploitées* au lieu de *exploités* : « 173 hectares \*exploitées » (L'EXPRESS du Faso N° 5968 du Mercredi 05 Avril 2023 p.5).

-Mauvaise abréviation : « \*Mr » L'EXPRESS du Faso (L'EXPRESS du Faso N° 5869 du Jeudi 10 Novembre 2022, p.9).

-Mauvaise coupure des mots : « \*partic-ipants » (N° 5981 du Mercredi 26 Avril 2023, p.10).

-Absence du « t » euphonique : « Aussi, invite-\*il les personnes » (L'EXPRESS du Faso N° 5982 du Jeudi 27 Avril 2023, p.5).

-Minuscule au lieu de majuscule : « Le bonheur à tous les \*burkinabè » (N° 5980 du 25 Avril 2023, p.11). En rappel, prennent toujours une majuscule le nom du pays et le nom de l'habitant.

-Majuscule au lieu de minuscule : « L'un des doyens du cinéma \*Burkinabè » (L'EXPRESS du Faso N° 5862 du Vendredi 28 Octobre au Mardi 1er Novembre 2022, p.5).

### ***4.3. La typologie des coquilles, fautes de frappe et erreurs diverses***

Véritable fourre-tout, cette catégorie comprend un nombre incalculable de types d'écarts dans notre corpus : déformation des mots, graphie fautive de noms, saut ou ajout de mots dans les phrases, les majuscules non accentuées, pléonasmes, solécismes, barbarismes ...

-Déformations des mots : « Assurer la \*dsserte en eau » (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du Mardi 11 Avril 2023, p.5), « \*Tès bien ! » (L'EXPRESS du Faso du 26 Avril 2023, p.11).

-Ajout de mot : « c'est \*de dans le but de promouvoir le patrimoine culturel » (L'EXPRESS du Faso N° 5916 du Vendredi 20 au Dimanche 22 Janvier 2023).

-Permutation de mots : « 480 (...) personnes \*dans l'âge \*vas de 70 à 99 ans » (L'EXPRESS du Faso N° 5944 du Mercredi 1er Mars 2023, p.4).

## -Pléonasmes et solécismes

Des constructions pléonastiques ont également été constatées dans notre corpus :

-« Nos éleveurs \*exportent leurs produits à l'extérieur du pays » (L'EXPRESS du Faso N° 5869 du Jeudi 10 Novembre 2022, p.6). Le pléonasme réside ici en ce qu'exporter signifie déjà expédier (des produits nationaux) à l'extérieur.

-« \*Environ une vingtaine de couples » (L'EXPRESS du Faso N° 5971 du Mardi 11 Avril 2023, p.4). Le vocable *environ* signifie *à peu près* et *vingtaine à peu près* vingt. Il y a donc comme une répétition dans cette phrase de termes désignant la même réalité.

-« Le \*dernier «baroud d'honneur» des groupes armés terroristes » (L'EXPRESS du Faso N° 5972 du Mercredi 12 Avril 2023, à la une et p.2). Il y a pléonasme parce que le terme *baroud* traduit déjà un ultime combat que l'on engage pour l'honneur.

-« Les \*Fama du Mali » (L'EXPRESS du Faso du 17 Avril 2023, p.3). Ici, le sigle FAMA signifie Forces Armées maliennes. Il n'y a donc pas lieu d'y ajouter le vocable « Mali ».

- « La stratégie du Burkina Faso et du Mali\* » (L'EXPRESS du Faso N° 5982 du Jeudi 27 Avril 2023, p.6). La maladresse ici c'est l'utilisation de la forme républicaine du Burkina (Faso) sans faire autant pour le Mali. Les deux alternatives pour citer ces deux pays sur cette liste sont : (1) le Burkina Faso et la République du Mali, (2) le Burkina et le Mali.

-« J'ai \*payé une voiture » (L'EXPRESS du Faso N° 5977 du Mercredi 19 Avril 2023, p.6). Le verbe *payer* est utilisé lorsqu'il s'agit d'une somme versée à une personne (physique ou morale) pour un travail, un service (payer un prestataire, une dette, un loyer, etc.). Il n'y a pas acquisition d'un objet tangible après un paiement. Par contre, lorsqu'on achète, on en reçoit un objet

concret (acheter une moto, du pain...). Le verbe qui sied pour des objets concrets que l'on ramène après l'action (comme le cas ici) est plutôt *acheter*.

-« Son \*Excellence Monsieur le Président de la Transition » (L'EXPRESS du Faso N° 5977 du Mercredi 19 Avril 2023, p.10). L'expression *Son Excellence* ne s'utilise pas pour qualifier toute personnalité. S. Traoré (2019, p.66) le dit clairement : « Son Excellence se dit des ambassadeurs et ministres des Affaires étrangères quand ils sont à l'étranger (dans un pays avec lequel le leur entretient des relations diplomatiques) ». Son usage ici relève alors d'une maladresse.

## Conclusion

À travers notre analyse nous retenons que le journal *L'EXPRESS du Faso*, quoique correctement écrit n'est pas exempt de manquements rédactionnels d'ordre grammatico-orthographiques. Cela pourrait s'expliquer à divers niveaux : (1) la pression et la charge de travail des journalistes (provoquant ainsi des coquilles, des fautes de frappe) ; (2) la course effrénée aux scoops laisse quelquefois en rade la dimension rédactionnelle du travail informationnel (3) l'absence de relecture des textes proposés par les journalistes par un spécialiste de la grammaire, (4) la faiblesse du niveau scolaire et universitaire des apprenants au Burkina Faso et par ricochet des journalistes (produits de ce système éducatif) cause de multiples erreurs de tout ordre ; (5) la réputation de la langue française comme un médium coriace et difficilement pénétrable (des règles et de nombreuses exceptions, absence de procédures logiques et efficaces pour certaines normes, de nombreuses formes arbitraires,...). De toutes ces fautes et erreurs relevées dans notre corpus, celles relatives au participe passé sont les plus nombreuses. Cela pourrait s'expliquer par la diversité des règles et des exceptions en la matière. Ce constat fera l'objet d'analyse

dans nos prochaines recherches sur d'autres terrains notamment dans le cadre scolaire et académique pour en comprendre les tenants et les aboutissants.

## Bibliographie

Grevisse M., Goosse A., 2011, *Le bon usage*, 15e édition, Paris, édition prestige.

Gauvin, I., 2011, « Interactions didactiques en classe de français : enseignement/apprentissage de l'accord du verbe en première secondaire », Université de Montréal, Thèse de doctorat.

Delaunay N. L. B., 2019, Bescherelle, *La grammaire pour tous*, Paris, Éditions Hatier.

Traoré S., 2019, *Grammaire normative du français moderne*, Ouagadougou, Éditions Céprodif.

Audet C-H., 1995. « L'accord du participe passé en une seule règle », Québec, CIRAL, Actes des neuvièmes Journées de Linguistique.

Tremblay L., 1998, « La qualité de la langue et les médias écrits », Montréal, Terminogramme, vol.10, n°97-98, p.13- 19.

Frei H., 2003, *La grammaire des fautes*, Genève, Belgrade.

Wone E. H. M. S., 2020, « Typologie des fautes orthographiques dans la presse française », Constantine, Revue EXPRESSIONS, vol.4, N°10, p.92-101.

## Webographie

Lacroux C. M., 2015, *La prise en compte des fautes d'orthographe dans les dossiers de candidature par les recruteurs : une étude empirique par la méthode des protocoles verbaux*. [Consulté le 20/07/ 2023]. <https://doi.org/10.3917/grh.151.0073>